

patience, quelle science de déductions la justice en arrive à reconstruire les drames qu'elle étudie, par la connaissance des lieux, l'enchaînement des faits, les faits, les preuves matérielles que le hasard, ou plutôt la Providence, laisse presque toujours entre ses mains.

"Pâris n'eût que la peine de répondre affirmativement à toutes les questions qu'on lui posa. Ce fut le juge d'instruction lui-même qui, en présence de ses aveux, croyant le confondre par la logique de ses raisonnements et l'habileté avec laquelle il avait procédé, apprit en réalité à Pâris comment Raymond s'y était pris pour exécuter le vol.

"Il résultait de l'instruction, des empreintes laissées sur le sol, que le voleur s'était promené pendant quelque temps sous la fenêtre du baron de Jouve, en attendant probablement que la victime s'endormit.

"C'est par un volet sans doute mal fermé de la cuisine qu'il avait pénétré dans le château, après avoir brisé un carreau afin de faire jouer l'espagnolette de la fenêtre.

"Ensuite il avait traversé l'office et le vestibule pour gagner l'escalier. Après l'avoir franchi, il était arrivé devant la porte du baron, qui, par une négligence impardonnable, avait laissé la clef sur la serrure, en dehors.

"Alors le voleur s'était avancé sans bruit, et, pour s'orienter, avait allumé une allumette.

"Il n'avait pas eu de peine à s'emparer du portefeuille du baron, que son épaisseur et des billets dont il était bourré désignaient tout naturellement à sa convoitise.

"Il avait même ramassé dix rouleaux d'or, de mille francs chacun, qui se trouvaient à côté du portefeuille.

"Il allait se retirer, lorsque la lueur produite par l'allumette, plutôt que le bruit de ses pas, réveilla le baron en sursaut.

"M. de Jouve vit distinctivement le voleur s'emparer de son portefeuille et de son or, mais cela se fit si rapidement qu'il n'eut pas le temps de s'y opposer.

"Quant au visage du larron, il ne put pas l'apercevoir. Celui-ci s'était enveloppé la tête d'un mouchoir de cotonnade à carreaux, qui ne permettait même pas de distinguer ses yeux.

"D'ailleurs, pendant le temps que dure la lueur d'une allumette, on ne peut guère dévisager longuement un individu, lorsque l'on est préoccupé surtout de sa conversation et qu'on se voit ravir une fortune.

"Tout ce qui frappa le baron, c'est que le voleur était grand, habillé d'une blouse et d'un pantalon bleus, coiffé d'un chapeau gris rabattu sur le visage, et qui ne semblait faire qu'un avec le mouchoir dont le bas de la figure était couvert.

"Tout ceci, bien entendu, se passait en vingt fois moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter.

"Au moment où son voleur se retirait, M. de Jouve sauta précipitamment à bas de son lit et mit la main sur le collet du ravisseur.

"Celui-ci fit un mouvement pour se dégager ; mais ne pouvant y parvenir, il tira de sa poche un pistolet et fit feu.

"Atteint en pleine poitrine, le baron lâcha prise et tomba sur le parquet.

"Raymond en profita pour s'esquiver par le même chemin qu'il était venu, mais M. de Jouve n'était pas mort.

"Il n'était que blessé et tourdi par le choc. Il se releva, se mit à la poursuite du voleur, en criant de toutes ses forces :

"— Au voleur ! à l'assassin !

"Ces cris parvinrent aux oreilles du jardinier, qui se leva, sortit précipitamment, et vit de loin un homme assez grand disparaître sous la charmillle.

"Il allait se mettre à sa poursuite ; mais n'entendant plus les cris de son maître, et pensant que M. de Jouve était grièvement atteint, il se dirigea vers le château.

"En effet, incapable d'aller plus loin, affaibli par la perte de son sang, le baron était tombé une seconde fois.

"Le jardinier le porta sur son lit, le laissa entre les mains

de sa femme et courut chercher un médecin. Puis il poussa jusqu'à Cosne, prévint le commissaire de police, les gendarmes, le parquet, et alla rejoindre son maître.

"La blessure n'était pas dangereuse. L'extraction de la balle se fit facilement : elle n'avait pas pénétré très avant dans les chairs.

"C'était plutôt la commotion qui avait renversé M. de Jouve et permis l'assassin de se dégager.

"A quatre heures du matin, il faisait jour à peine, le juge d'instruction, le commissaire de police, un de ses agents et les gendarmes arrivaient sur le théâtre du crime et procédaient aux investigations préliminaires.

"La principale déposition, celle de M. de Jouve, ne laissait aucun doute sur la nature de l'attentat, mais était fort vague quant au signalement du criminel.

"Quant à la déposition du jardinier, elle était à cet égard, plus vague encore, car il n'avait vu que de loin le voleur disparaître sous les arbres du jardin.

"Pâris était donc le seul qui pût s'expliquer comment les vêtements qu'il avait prêtés avaient été retrouvés dans le bois.

"Bien certainement, c'était là que Raymond avait changé d'habits pour se rendre chez le baron. C'était là aussi que, se voyant ou se croyant poursuivi, mais certain d'avoir été découvert, il avait repris à la hâte son costume ordinaire ; là enfin que, dans la crainte d'être arrêté, la tête perdue, il avait abandonné, sans prendre temps de les emporter ou de les cacher, les vêtements qu'il avait empruntés.

"Ce qui s'expliquait si aisément pour Pâris n'était pas si facile à comprendre pour l'instruction. Cependant, elle en arriva à soutenir que cette circonstance obscure était toute naturelle ; que Pâris, ne pouvant pas commettre le vol en uniforme de garde, avait mis ces habits par-dessus les siens pour se déguiser, et les avait dépouillés à la hâte, espérant ainsi donner le change.

"C'était, selon la justice, ce célèbre doigt de Dieu que l'on trouve dans presque toutes les affaires de ce genre, et qui permet d'arriver sûrement jusqu'au coupable.

Le triomphe du juge d'instruction était complet. Il avait admirablement étudié et mené l'affaire, puisque Pâris avouait tout à mesure qu'on l'interrogeait.

"Le garde aurait donc eu, par sa franchise, une grande chance d'obtenir l'indulgence du jury, sans une circonstance qu'il n'avait pas prévue, et qui vint aggraver singulièrement sa situation.

"Pâris n'avait pas songé à une chose toute naturelle, c'est que, le jour où il aurait avoué sa culpabilité, où l'on aurait plus rien à obtenir de lui à cet égard, on lui poserait la question suivante :

"— Maintenant, dites-nous ce que vous avez fait des douze cent mille francs que vous avez volés.

"En effet, rien n'était plus simple. On n'avait retrouvé dans sa poche qu'un rouleau d'or de mille francs.

"Malheureusement pour lui, le prétendu coupable n'était pas en état de répondre à cette question. Il pensa à écrire à Raymond, à le sommer, sous peine de dénonciation, de restituer la fortune qu'il avait dérobée, mais il réfléchit que cette lettre serait lue et rendrait inutile le sacrifice qu'il avait consommé.

"Il garda le silence. C'était donner beau jeu au ministère public.

"On fit des perquisitions chez lui, on pratiqua des fouilles dans les environs ; elles ne produisirent aucun résultat.

"Il devint évident pour l'accusation que Pâris, connaissant mieux que personne les bois d'alentour, y avait enfoui le trésor dont il s'était emparé, afin d'en jouir à l'expiration de sa peine.

"Le jour où il fut renvoyé devant les assises de la Nièvre, sous la double accusation de vol avec effraction et de tentative d'assassinat, Pâris se vit perdu.

"Il n'avait pas entrevu tout d'abord l'énormité du sacrifice qu'il faisait à la vie et à l'honneur de son bienfaiteur.